

Diagnostic Immobilier Obligatoire - DPE avec mention (non résidentiel)

DURÉE

5,00000 jours (soit 40 heures)

PRIX

2 000 € par participant

Soit 2 400 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de la construction et de l'immobilier possédant :- Une expérience de 3 ans dans le bâtiment
- Un diplôme niveau III (Bac+2) dans le bâtiment

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Cette formation va permettre aux stagiaires à l'issue du stage de :

- Préparer à la certification avec mention pour la réalisation du Diagnostic de Performance Energétique sur un immeuble ou bâtiment à usage principal autre que d'habitation.

Afin de mieux répondre à vos attentes, nous avons scindé cette formation : elle se compose d'une session de 3 jours puis 2 jours soit 5 jours au total.

**PROGRAMME****Les textes réglementaires**

- Les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de performance énergétique

Les généralités sur le bâtiment

- L'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux dans l'immeuble

La thermique du bâtiment

- Le diagramme de l'air humide

L'enveloppe du bâtiment**Les systèmes**

- Les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments
- Les chaufferies
- Les auxiliaires des différents systèmes



- La maîtrise des risques liés aux légionnelles
- L'équilibrage des réseaux de distribution
- Les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments
- Les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

